

# DÉLIBÉRATIONS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juin 2012 - Convocation du 21 juin 2012

Compte rendu affiché le 6 juillet 2012

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Patrick RACHAS

**Présents :**

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme GOYON, M. VALETTE, Mme DUMARD, Mme MARMONIER, M. GOJON, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, M. GUENNAT, M. MACHURAT, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, M. MANIKAS, M. FODDIS, Mme ARTETA-CRISTIN.

**Absents représentés**

M. AUROY par M. BUFFARD ; Mme CHIGNARD par Mme GLATARD, Mlle FERNANDES par Mlle COIN ; Mlle ROGER par M. RACHAS ; Mme CORSET par M. MARTIN-RABAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	29
Exprimés	29

**Objet : Création d'un Pass'Sport Culture**

La commune de Neuville-sur-Saône est engagée dans un Contrat Éducatif Local.

Suite aux commissions municipales Éducation et Vie Associative du 15 mars 2012 et du 5 juin 2012, un nouveau projet va être proposé aux Neuvillois, pour l'année scolaire 2012/2013 : **le Pass'Sport Culture**. Ce Pass est destiné à tous les enfants en CM1-CM2 scolarisés dans les écoles publiques de Neuville-sur-Saône et les CM1-CM2 neuvillois d'autres écoles. Il a pour objectif de réduire le coût de l'inscription à une activité annuelle portée par une association neuvilloise.

La commune prendra ainsi en charge une partie des frais d'inscription sur présentation d'une facture de l'association. Le montant de la réduction et donc de la participation communale sera déterminé en fonction des ressources des familles et selon le barème suivant :

Quotient familial	Pourcentage de participation de la Mairie sur le montant d'une activité annuelle	Montant plafonné de la participation municipale
0-550	40 %	140
551-870	30%	105
871-1130	20%	70
1131-1430	10%	35
Plus de 1430	0%	0

Le Pass'Sport Culture est délivré uniquement au Pôle Éducation Enfance Jeunesse de la Mairie de Neuville-sur-Saône

Le Conseil Municipal :

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Contrat Éducatif Local,
- Vu l'avis des commissions municipales du 15 mars et du 5 juin 2012,
- **ACCEPTE la mise en place du Pass' Sport Culture à compter du 27 août 2012.**
- **DIT que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision,**
- **Autorise la participation financière de la commune au fonctionnement du dispositif Pass' Sport Culture.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 02/07/2012
  - Publication ou affichage le 2/07/2012
  - Fait à Neuville-Sur-Saône, le 2 juillet 2012
- Jean-Claude OLLIVIER, Maire.



Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 28 juin 2012  
Le Maire,  
Jean-Claude OLLIVIER.

